

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 03/04/25

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 27 mars 2025



L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 21 mars 2025, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Véronique COTILLON, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



Délibération N° 01-03-2025

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – EHPAD LES RIVES DE SEVRE – VOTE DE L'EPRD « ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES » 2025

Le Président expose à l'Assemblée :

En l'attente des notifications de dotations du Conseil Départemental et de l'ARS, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'année 2025 est fixé comme suit :

ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES 2025

Section de fonctionnement

DEPENSES				
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	475 000.00 €	38 707.00 €	41 563.00 €	555 270.00 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 118 773.37 €	651 041.05 €	1 014 262.26 €	2 784 076.68 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	275 353.00 €	8 718.00 €	99 326.00 €	378 397.00 €
TOTAL DES CHARGES	1 869 126.37 €	698 466.05 €	1 155 151.26 €	3 717 743.68 €
RECETTES				
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe I : produits de la tarification	1 840 825.40 €	554 437.19 €	1 257 017.00 €	3 652 279.59 €
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation	47 200.00 €	23 570.00 €	15 000.00 €	85 770.00 €

Groupe III : produits financiers, exceptionnels et non encaissables	3 457.26 €	-	6 049.42 €	9 506.68 €
TOTAL DES PRODUITS	1 891 482.66 €	578 007.19 €	1 278 066.42 €	3 747 556.27 €
RESULTAT PREVISIONNEL	+22 356.29 €	-120 458.86 €	+122 915.16 €	+24 812.59 €
Reprise résultat antérieur				-187 886.09 €
Résultats cumulés				-163 073.50 €

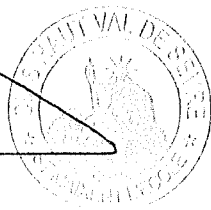
Section d'investissement :

Ressources		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Capacité d'autofinancement	51 289.91 €
10222	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	4 694.03 €
13188	Subvention	- €
165	Dépôts et cautionnements	31 800.00 €
	Total des ressources	87 783.94 €
	Prélèvement sur le fonds de roulement	0.00 €
	Total équilibre du tableau de financement	87 78.94 €
Emplois		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Insuffisance d'autofinancement	- €
165	Dépôts et cautionnements	31 800.00 €
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0.00 €
2154	Installations, matériel et outillages techniques	29 408.00 €
2181	Installation générales, agencement	1 000.00 €
	Total des emplois	62 208.00 €
	Apport au fonds de roulement	25 575.94 €
	Total équilibre du tableau de financement	87 783.94 €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- APPROUVE l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 03/04/25

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 27 mars 2025



L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 21 mars 2025, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Véronique COTILLON, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



Délibération N° 02-03-2025

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR D'EHPAD

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet (35 heures par semaine) nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ de la directrice adjointe de l'Ehpad de Pamproux et la nécessité d'avoir un poste de direction à temps plein sur cet Ehpad pour assurer l'accompagnement des équipes dans le fonctionnement quotidien et travailler sur le développement des projets (projet établissement, prochain CPOM) ainsi que sur l'évolution de l'Ehpad.

Monsieur le Président propose la création d'un poste de directeur au grade d'attaché territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dont la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des attachés territoriaux. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

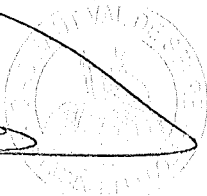
Monsieur le président propose la création de ce poste à compter du 1^{er} avril 2025.

Direction Ehpad	Création	Attaché ou attaché principal (cat A)	35h/semaine
-----------------	----------	--------------------------------------	-------------

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à la majorité moins 1 abstention (Jean-Luc BARBIER)

- **VALIDE** la création d'un poste de directeur au grade d'attaché territorial à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 03/04/25

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 27 mars 2025



L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 21 mars 2025, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Véronique COTILLON, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



Délibération N° 03-03-2025

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP (IFSE ET CIA)
POUR LES ATTACHES TERRITORIAUX**

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L712-1 et L712-2, L713-1, L714- et L714-4 à L714-8,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application aux corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise professionnelle dans la fonction publique de l'état, concernant les attachés

Vu les annexes du décret 91-875 du 6 septembre 1991,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,

Vu la circulaire NOR : RDF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 octobre 2022 relatif à la déclinaison des critères, et à la cotation des postes selon les critères professionnels et le classement des postes dans les groupes de fonction.

Considérant l'exposé du Président :

Considérant que l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une cotation des postes à partir de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivant :

- ✓ Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- ✓ Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- ✓ Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel,

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes et indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

I. Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E)

1) Bénéficiaires :

- ✓ Agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- ✓ Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel sur emploi permanent ou sur emploi non permanent.

2) Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part de l'IFSE correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris, ci-après, est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

Les montants sont établis pour un agent à temps complet. Ils sont donc réduits au prorata de la durée de travail effectuée pour les agents exerçant leur activité à temps partiel ou à temps complet.

Répartition des groupes de fonctions par emploi Pour le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	Plafonds annuels
Emplois	
Emplois de Direction	36 210 €
Responsables de service	32 130 €
Chargés de missions	25 500 €

3) L'exclusivité :

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions.

4) L'attribution :

L'attribution individuelle de l'IFSE sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

5) Le réexamen du montant de l'IFSE :

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- ✓ En cas de changement de fonctions ou d'emploi,

- ✓ Une fois par an, en l'absence de changement de fonctions ou de cadre d'emploi et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation), afin de prendre en compte l'expérience professionnelle,
- ✓ En cas de changement de grade ou cadre d'emploi à la suite d'une promotion (avancement de grade, promotion interne, nomination suite concours).

6) Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE :

L'IFSE est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement en cas de :

- ✓ Congés annuels,
- ✓ Congés de maladie ordinaire,
- ✓ Congés pour accident de service / accident du travail et maladie professionnelle,
- ✓ Congé de maternité, paternité ou adoption.

Lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, congé de longue durée ou congé grave maladie, le régime indemnitaire est suspendu.

Néanmoins, les primes et indemnités qui lui ont été versées antérieurement à l'avis du conseil médical demeurent acquises.

7) Périodicité de versement de l'IFSE :

Le montant de l'I.F.S.E. sera versé mensuellement sur la base d'1/12^{ème} du montant annuel individuel attribué.

8) La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 27 février 2025.

II. Mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)

1) Principe :

Le complément indemnitaire annuel (CIA) sera versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel :

2) Bénéficiaires :

- ✓ Agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.
- ✓ Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel sur emploi permanent ou sur emploi non permanent.

3) Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part du CIA correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés et applicables aux fonctionnaires de l'état.

Chaque cadre d'emplois repris, ci-après, est réparti en groupes de fonction auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

Les montants sont établis pour un agent à temps complet, ils sont donc réduits au prorata de la durée de travail effectuée pour les agents exerçant à temps partiel ou à temps non complet.

Répartition des groupes de fonctions par emploi Pour le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	Plafonds annuels
Emplois	
Emplois de Direction	6 390 €
Responsables de service	5 670 €
Chargés de missions	4 500 €

4) Périodicité et modalité de versement du complément indemnitaire annuel (CIA) :

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement en deux fois, en juin et en décembre et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre puisqu'il est attribué en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel de l'année écoulée.

Si l'agent a bénéficié de congé pour indisponibilité physique, le CIA pourra être versé, uniquement si les critères d'attribution ont été satisfaits.

Le montant sera proratisé en fonction du temps de travail.

5) Date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 27 février 2025.

6) Attribution :

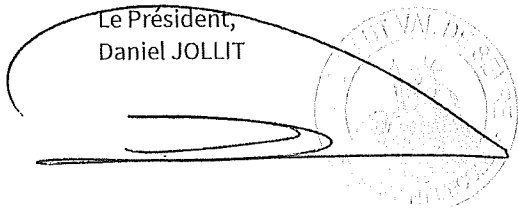
L'attribution individuelle du CIA sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

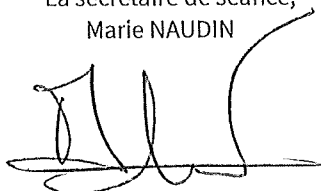
Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE** la mise en œuvre du RIFSEEP (IFSE et CIA) pour les attachés territoriaux ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,
Daniel JOLLIT

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE CONSEIL D'ADMINISTRATION' and 'LE 27 FÉVRIER 2025'.

La secrétaire de séance,
Marie NAUDIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 03/04/25

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 27 mars 2025



L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 21 mars 2025, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Véronique COTILLON, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



Délibération N° 04-03-2025

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - VOTE DE L'EPRD « ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES » 2025

Le Président expose à l'Assemblée :

En l'attente des notifications de dotations du Conseil Départemental et de l'ARS, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'année 2025 est fixé comme suit :

ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES 2025

Section de fonctionnement

DEPENSES				
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	336 600.00€	47 300.00€	33 000.00€	416 900.00€
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 192 343.00€	560 215.00€	927 694.00€	2 680 252.00€
Groupe III : charges afférentes à la structure	233 492.00€	29 600.00€	54 920.00€	318 012.00€
TOTAL DES CHARGES	1 762 435.00€	637 115.00€	1 015 614.00€	3 415 164.00€
RECETTES				
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe I : produits de la tarification	1 546 480.00€	438 498.00€	1 045 303.00€	3 030 281.00€
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation	99 000.00€	23 450.00€	12 000.00€	134 450.00€
Groupe III : produits financiers, exceptionnels et non encaissables	14 761.00€	-	-	14 761.00€
TOTAL DES PRODUITS	1 660 241.00€	461 948.00€	1 057 303.00€	3 179 492.00€
RESULTAT PREVISIONNEL	-102 194.00€	-175 167.00€	41 689.00€	-235 672.00€
Reprise résultat antérieur				-425 162.36€
Résultats cumulés				-660 834.36€

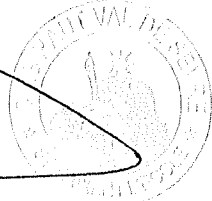
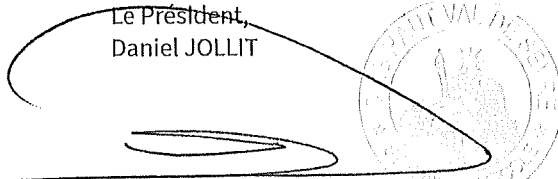
Section d'investissement :

Ressources		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Capacité d'autofinancement	-
10222	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	6 548.41€
13188	Subvention	-
165	Dépôts et cautionnements	31 800.00€
	Total des ressources	38 381.41€
	Prélèvement sur le fonds de roulement	235 694.59€
	Total équilibre du tableau de financement	274 076.00€
Emplois		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Insuffisance d'autofinancement	217 408.00€
165	Dépôts et cautionnements	31 800.00€
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	-
2154	Installations, matériel et outillages techniques	17 368.00€
2184	Mobilier	7 500.00€
	Total des emplois	274 076.00€
	Apport au fonds de roulement	-
	Total équilibre du tableau de financement	274 076.00€

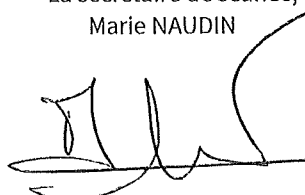
Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie NAUDIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 03/04/25

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 27 mars 2025



L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 21 mars 2025, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Véronique COTILLON, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



Délibération N° 05-03-2025

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 POUR LE CIAS ET LA RA SOLEIL D'OR ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 POUR LE SAAD

Monsieur le Président expose que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025. Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président donne lecture du Compte Administratif M22 (budget SAAD) qui est identique au compte de gestion présenté par Mme La Comptable de Saint Maixent l'Ecole.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les comptes financiers uniques 2024 des budgets du CIAS et de la RA - SOLEIL D'OR, ainsi que le Compte Administratif du SAAD.

CIAS HVS

	Titres émis en €	Mandats émis en €	Résultat exercice 2024 en €
Section de fonctionnement	1 377 499.11	1 291 781.13	85 717.98
Section d'investissement	204 715.46	105 316.35	99 399.11

	Résultat exercice 2024 en €	Résultat antérieur reporté en €	Résultat cumulé en €	Reste à réaliser dépenses en €	Restes à réaliser recettes en €	Capacité ou besoin de financement en €
Section de fonctionnement	85 717.98	248 274.30	333 992.28			333 992.28
Section d'investissement	99 399.11	302 613.93	402 013.04	400 000.00		2 013.04

RA-SOLEIL D'OR

	Titres émis en €	Mandats émis en €	Résultat exercice 2024 en €
Section de fonctionnement	254 262.45	246 386.88	7 875.57
Section d'investissement	4 523.58	3 199.24	1 324.34

	Résultat exercice 2024 en €	Résultat antérieur reporté en €	Résultat cumulé en €	Reste à réaliser dépenses en €	Restes à réaliser recettes en €	Capacité ou besoin de financement en €
Section de fonctionnement	7 875.57	-64 849.01	-56 973.44			-56 973.44
Section d'investissement	1 324.34	11 587.69	12 912.03			12 912.03

SAAD

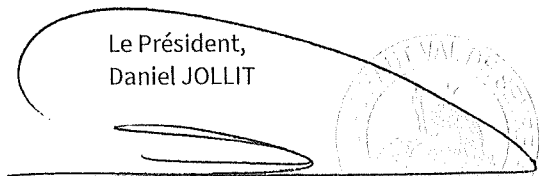
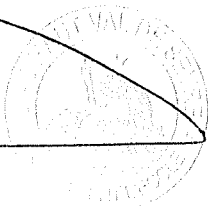
	Titres émis en €	Mandats émis en €	Résultat exercice 2024 en €
Section de fonctionnement	307 026.20	420 538.20	-113 512.00
Section d'investissement	0	2.05	-2.05

	Résultat exercice 2024 en €	Résultat antérieur reporté en €	Résultat cumulé en €	Reste à réaliser dépenses en €	Restes à réaliser recettes en €	Capacité ou besoin de financement en €
Section de fonctionnement	-113 512.00	-4 260.36	-117 772.36			-117 772.36
Section d'investissement	-2.05	0	-2.05			-2.05

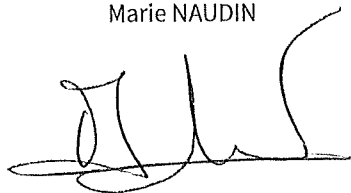
Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (en l'absence du Président)

- APPROUVE les Comptes Financiers Uniques 2024 des budgets du CIAS ainsi que la RA-SOLEILD'OR ;
- APPROUVE le compte de gestion et le compte administratif 2024 du SAAD ;
- AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ces dossiers.

Le Président,
Daniel JOLLIT

La secrétaire de séance,
Marie NAUDIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 03/04/25

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 27 mars 2025



L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 21 mars 2025, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Véronique COTILLON, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



Délibération N° 06-03-2025

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - AFFECTATION DE RESULTAT 2024 POUR LE CIAS, LA RA SOLEIL D'OR ET LE SAAD

Monsieur le Président propose l'affectation de résultats suivante pour l'ensemble des budgets du CIAS.

Budget principal CIAS HAUT VAL DE SEVRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2024	1 377 499.11 €	Recettes 2024	204 715.46 €
Dépenses 2024	1 291 781.13 €	Dépenses 2024	105 316.35 €
Résultat à la clôture de l'ex.	85 717.98 €	Résultat à la clôture de l'ex.	99 399.11 €
Excédent 2023	248 274.30 €	Excédent 2023	302 613.93 €
Résultat d'exploitation 2024	333 992.28 €	Résultat d'exploitation 2024	402 013.04 €
		Restes à réaliser Dépenses	400 000.00 €
		Restes à réaliser Recettes	0,00 €
		Excédent/Déficit dégagé	-400 000.00 €
		CAPACITE DE FINANCEMENT	2 013.04 €
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION			
. Au besoin de financement (C/1068) de la section d'investissement pour		0.00 €	
. Le solde de l'excédent :		333 992.28 €	
possibilité de l'affecter soit		NON	
1) en section d'investissement en recettes		OUI	
2) en report au fonctionnement			

Budget annexe RA-SOLEIL D'OR

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2024	254 262.45 €	Recettes 2024	4 523.58 €
Dépenses 2024	246 386.88 €	Dépenses 2024	3 199.24 €
Résultat à la clôture de l'ex.	7 875.57 €	Résultat à la clôture de l'ex.	1 324.34 €
Déficit 2023	-64 849.01 €	Excédent 2023	11 587.69 €
Résultat d'exploitation 2024	-56 973.44 €	Résultat d'exploitation 2024	12 912.03 €
		Restes à réaliser Dépenses	0.00 €
		Restes à réaliser Recettes	0.00 €
		Excédent/Déficit dégagé	0.00 €
		CAPACITE DE FINANCEMENT	12 912.03 €
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION			
. Au besoin de financement (C/1068) de la section d'investissement pour	€	
. Le solde de l'excédent :		0.00 €	
possibilité de l'affecter soit		NON	
1) en section d'investissement en recettes		NON	
2) en report au fonctionnement			

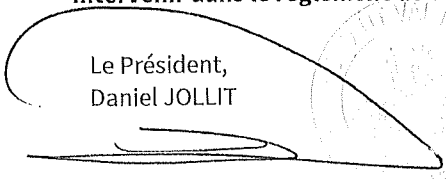
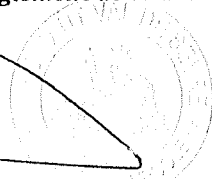
Budget annexe SAAD

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2024	307 026.20 €	Recettes 2024	0 €
Dépenses 2024	420 538.20 €	Dépenses 2024	2.05 €
Résultat à la clôture de l'ex.	-113 512.00 €	Résultat à la clôture de l'ex.	-2.05 €
Déficit 2023	-4 260.36 €	Excédent 2023	0 €
Résultat d'exploitation 2024	-117 772.36 €	Résultat d'exploitation 2024	-2.05 €
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION			
. Au besoin de financement (C/1068) de la section d'investissement pour	€	
. Le solde de l'excédent :		0.00 €	
possibilité de l'affecter soit		NON	
1) en section d'investissement en recettes		NON	
2) en report au fonctionnement			

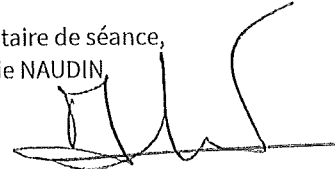
Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- APPROUVE les affectations de résultats 2024 ;
- AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,
Daniel JOLLIT

La secrétaire de séance,
Marie NAUDIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 03/04/25

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 27 mars 2025



L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 21 mars 2025, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Véronique COTILLON, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



Délibération N° 07-03-2025
CIAS HAUT VAL DE SEVRE - BUDGETS 2025

Vu la délibération portant sur le débat d'orientation budgétaire en date du 27 février 2025,

Monsieur le Président présente le budget primitif du C.I.A.S, de la RA du Soleil d'Or et du S.A.A.D pour l'année 2025 au Conseil d'Administration (*voir documents joints*).

Budget Principal M57 C.I.A.S

Section de fonctionnement
Dépenses : 1 848 585.88 €
Recettes : 1 848 585.88 €

Section d'investissement
Dépenses : 422 013.04 €
Recettes : 422 013.04 €

Budget annexe M57 RA SOLEIL D'OR

Section de fonctionnement
Dépenses : 312 877.44 €
Recettes : 312 877.44 €

Section d'investissement
Dépenses : 26 682.22 €
Recettes : 26 682.22 €

Budget annexe M22 S.A.A.D

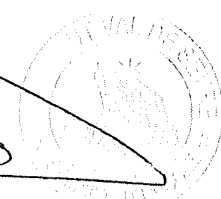
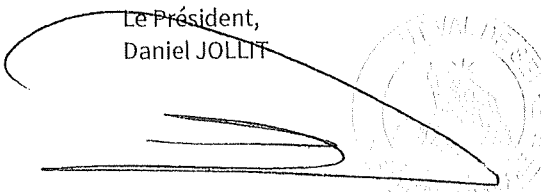
Section de fonctionnement
Dépenses : 558 672.36 €
Recettes : 558 672.36 €

Section d'investissement
Dépenses : 12.05 €
Recettes : 12.05 €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** les budgets primitifs 2025 aussi bien en section de fonctionnement qu'en section investissement ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie NAUDIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 03/04/25

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 27 mars 2025



L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 21 mars 2025, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Véronique COTILLON, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



Délibération N° 08-03-2025

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - FINANCEMENT D'UNE FORMATION

Vu l'obtention du concours de catégorie A en tant qu'assistant socio-éducatif en 2022,

Vu la nouvelle organisation du CIAS actée au 1^{er} janvier 2025,

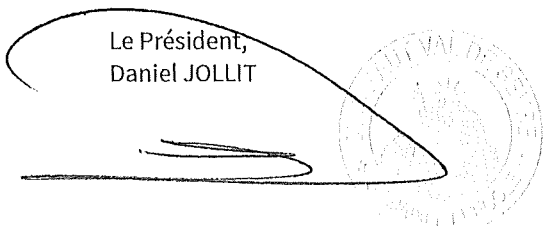
Monsieur le Président expose que la nouvelle organisation du CIAS a acté que la conseillère en économie sociale et familiale responsable fonctionnelle du pôle d'action sociale depuis 2018 devienne responsable hiérarchique de ce même pôle.

Dans ce cadre, cet agent souhaite se professionnaliser sur l'ensemble des missions d'encadrement et sollicite l'accès à la formation proposée par l'IRTS de Poitiers de 15 jours de mai à novembre 2025 pour un montant de 2 400 €.

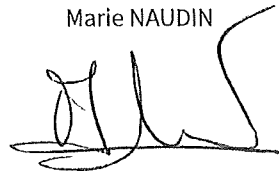
Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE la prise en charge de la formation susvisée, pour un montant de 2 400 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie NAUDIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 03/04/25

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 27 mars 2025



L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 21 mars 2025, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Véronique COTILLON, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



Délibération N° 09-03-2025

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - ACTION COLLECTIVE « SÉANCES HANDINAGE » / « PISCINE SENIORS »

Dans le cadre des actions collectives et afin de sensibiliser les seniors à l'importance de l'activité physique au quotidien, le CIAS Haut Val de Sèvre en partenariat avec la Communauté de communes Haut Val de Sèvre organise des « séances handinage » au centre aquatique intercommunal Aqua Severa à destination de ses bénéficiaires.

Monsieur Le Président propose :

- De modifier le nom de l'action « séances handinage » pour la nommer « piscine seniors » ;
- D'augmenter la contribution directe des usagers pour cette activité en tenant compte de l'augmentation des entrées du Centre Aquatique Aqua Severa et d'adopter les tarifs suivants :

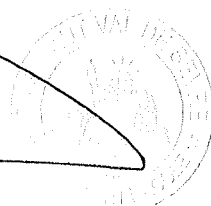
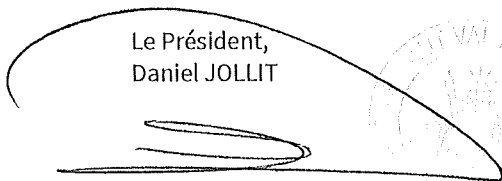
Tarif unique	La séance « piscine seniors »	2.88 €
--------------	-------------------------------	--------

Il est proposé la gratuité de la séance pour les chauffeurs qui proposent d'accompagner d'autres bénéficiaires en co-voiturage depuis leur domicile jusqu'au centre aquatique Aqua Severa.

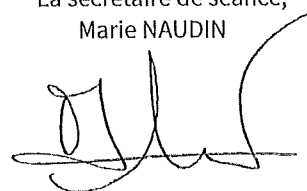
Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **ACCEPTÉ** de renommer l'action « piscine seniors » à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- **VALIDE** les mesures tarifaires afférentes à ce projet ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie NAUDIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 03/04/25

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 27 mars 2025



L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 21 mars 2025, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Véronique COTILLON, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



Délibération N° 10-03-2025

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - PROJET « GUINGUETTE »

Dans le cadre des actions collectives et de la lutte contre la précarité et l'isolement, le CIAS Haut Val de Sèvre souhaite organiser la seconde édition de la « guinguette » à destination des habitants du Haut Val de Sèvre en situation d'isolement ou de précarité.

Cette manifestation qui est le fruit d'un travail mené en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire, se déroulera le 12 juin 2025 sur la commune d'EXIREUIL.

Monsieur Le Président propose que la contribution directe des usagers pour la « guinguette » reste mesurée et propose d'adopter les mesures tarifaires suivantes pour l'édition 2025 :

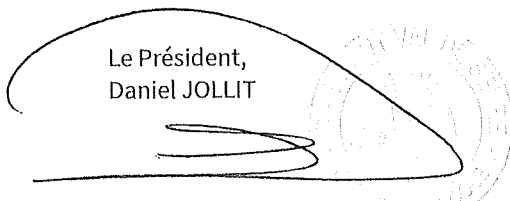
Tarif 1	Adulte à partir de 18 ans	10 €
Tarif 2	Adulte à partir de 18 ans avec service de transport du CIAS	12 €
Tarif 3	Enfant	5 €
Tarif 4	Enfant avec service de transport du CIAS	7 €
Tarif 5	Bénéficiaire de l'Allocation pour demandeur d'asile (Ada)	2 €

Il est proposé la gratuité pour les enfants de moins de 3 ans, les personnes sans ressources, les chauffeurs qui proposent du co-voiturage avec leur propre véhicule ainsi que pour les bénévoles qui s'investissent dans l'organisation du projet.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **ACCEPTE** la reconduction de l'action « guinguette » ;
- **VALIDE** les mesures tarifaires afférentes à ce projet ;
- **AUTORISE** le Président à rechercher des financements et demandes de subventions auprès d'organismes publics, privés et associatifs pouvant répondre à notre demande ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie NAUDIN

